

Questions de Mme Fabienne Winckel à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "le projet de mise en place d'un centre multidisciplinaire pour les victimes de violences sexuelles" – 17/11/2015

Fabienne Winckel (PS): Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, vous avez déclaré en mai dernier vouloir développer un programme de prise en charge des victimes de viol. Ce projet permettrait de sortir de l'ombre davantage de personnes qui ont subi des violences sexuelles. En effet, d'après les chiffres, seulement 10 % des victimes de viol auraient le courage de porter plainte, alors qu'une écrasante majorité se réfugie dans le silence par peur, honte ou sentiment de culpabilité.

Pour les encourager à introduire une plainte et à dénoncer leur agresseur, vous avez proposé la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans l'accueil, le soutien et l'accompagnement psychologique de ces victimes de viol. Ce projet viserait à compléter le travail des médecins et policiers en charge de ces dossiers sensibles et à centraliser toutes les aides disponibles dans des centres médicaux compétents.

Madame la secrétaire d'État, voici quelque temps, vous avez cité l'exemple des Pays-Bas et du Royaume-Uni qui disposent de tels centres multidisciplinaires et avez évoqué une visite qui pourrait être le point de départ d'une étude de faisabilité sur la création de ces centres multidisciplinaires de prise en charge des victimes de viols. Vous savez que le comité d'avis se charge de cette thématique et qu'il a organisé de nombreuses auditions à cet égard. Lors de celle qui eut lieu la semaine dernière, nous avons appris que cette étude avait été lancée.

Mes questions seront précises. Pourriez-vous nous faire un compte rendu de la mission que vous avez menée à l'étranger? Quels sont les pratiques de travail et outils qui pourraient être transposables chez nous? Avez-vous associé les représentants des entités fédérées? Comme pour ma précédente question, j'estime en effet que cette thématique doit concerner tous les niveaux de pouvoir. Ce projet-a-t-il déjà été discuté avec vos collègues du fédéral et vos homologues des entités fédérées? Pourriez-vous nous informer de l'état d'avancement de ce projet?

Elk Sleurs : Ces structures existent déjà effectivement à l'étranger. C'est la raison pour laquelle j'ai lancé, début septembre, une étude de faisabilité qui prendra une année, en vue de vérifier comment adapter ces modèles étrangers au contexte belge.

Nous travaillons en collaboration avec l'Université de Gand car elle a déjà entamé des travaux comparables.

À cette fin, nous nous sommes rendus en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas en visite d'étude avec une délégation de chercheurs, de membres du parquet, de membres de la police fédérale et locale, de gynécologues, de pédiatres, de psychologues et d'assistants sociaux. Je ne me suis pas rendue à Londres mais bien aux Pays-Bas, mais toute l'équipe a visité les deux centres.

Le centre d'accueil en Grande-bretagne n'accepte toutefois de ne recevoir qu'un nombre restreint de personnes, ce qui nous a contraint à limiter notre délégation à une vingtaine de personnes. Aux Pays-Bas, seuls deux députés ont pu nous accompagner. Nous avons dès lors invité deux membres du comité consultatif. Mon cabinet a également transmis tous les documents utiles.

Outre les gens de terrain, les cabinets de mes collègues de la Santé, de la Justice et de l'Intérieur font partie du groupe de pilotage et ont également participé à la visite d'étude. Les échanges sont donc incessants.

Mes collègues des entités fédérées sont eux aussi au courant de mes projets. Je leur ai déjà fait connaître mon intention de me concerter avec eux dès que l'étude de faisabilité sera finalisée, afin de pouvoir lancer, en collaboration avec eux, les trois projets pilotes (un en Flandre, un à Bruxelles et un en Wallonie) fin 2016, début 2017.